



# CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)

Réf. : JLT/PS/PERCO/05-03-2012

France Télécom  
6, place d'Alleray  
75505 Paris cedex 15

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**  
**Directeur des Ressources Humaines Groupe**

Paris, le 05 Mars 2012

Objet : Négociation abondement 2012 PERCO

Monsieur le Directeur,

Hors la Filiale Equant qui a négocié un Plan d'Epargne Retraite Equant (PÈRE), la CFE CGC/UNSA remarque encore que les actions sociales en provenance des dirigeants du Groupe s'arrêtent à la frontière des filiales ci-dessous :

- 1/ Orange consulting,
- 2/ Data & Mobiles international,
- 3/ Netia,
- 4/ Multimedia Business Services,
- 5/ Neocles Corporate,
- 6/ Network Related Services,
- 7/ IT&Labs (ex Silicomp AQL),
- 8/ Obiane,
- 9/ FIME (ex Silicomp Management),
- 10/ Orange Capital Investissement Management,
- 11/ Assistance Logiciels et Systèmes,
- 12/ ALSY,
- 13/ SPM Telecom,
- 14/ Almerys,
- 15/ Soft At Home,
- 16/ Enora Technologies

La CFE CGC/UNSA déplore à nouveau cette situation, confirmée par l'exclusion de ses propres salariés à l'accord PERCO et Abondement, alors que les membres des conseils d'administrations de ces sociétés, voire des Dirigeants ont le droit au PERCO et à l'abondement du Groupe.

Principalement, les salariés de l'UES NRS travaillent en osmose totale avec ceux de SCE/G2S, avec les mêmes managers transverses et opérationnels, avec des objectifs conquêtes 2015 communs à l'ensemble des salariés de DEF et SCE. Il serait totalement légitime que ces filiales adhèrent au PERCO et Abondement, compte-tenu de leurs actions communes ; ne pas les inclure serait preuve de discrimination vis-à-vis de leurs collègues de SCE et DEF, et ce, dans le respect des valeurs du contrat social, notamment la solidarité des équipes et à travail égal, salaire égal.

La CFE CGC/UNSA renouvelle cette demande, tous les ans, lors de la négociation de l'accord PERCO ,  
aussi, nous vous sollicitons afin d'être entendu.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur Le Directeur, à l'expression de  
nos respectueuses salutations.



Patrice SEURIN  
Délégué Fédéral à l'Action Syndicale  
FCCS CFE-CGC



Joëlle LEBAT TOKOL  
Référente CFE-CGC/UNSA  
des Filiales